

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 10 juin 2025

**Subvention à La
Bâtie-Festival de
Genève pour l'année
2025**

Convocation du : 3 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Président de séance : Christian DUPESSEY

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC_2025_0087

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Louiza LOUNIS, Jean-Paul BOSLAND, Gabriel DOUBLET

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

La Bâtie-Festival de Genève collabore avec Château Rouge depuis le début des années 1990. En 2018, la direction du festival a souhaité développer l'évènement sur le territoire du Grand Genève et travailler sur un programme transfrontalier.

Il s'agissait donc de poursuivre l'action artistique du Festival avec des propositions qui s'adaptent à des lieux culturels existants ou qui s'installent dans des espaces dont la fonction peut être détournée.

Depuis l'automne 2019, la Bâtie-Festival renforce son partenariat avec Annemasse Agglo en investissant les communes de l'agglomération pour présenter des spectacles durant le festival de la Bâtie en août et septembre de chaque année.

Forts de ces expériences réussies, dans le cadre de sa politique culturelle, Annemasse Agglo et la Bâtie-Festival ont formalisé un partenariat en signant une convention d'objectifs triennale pour les années 2023 à 2025, afin de :

- Déterminer les modalités de ce partenariat :

A chaque édition, la Bâtie Festival structure un projet avec 3 à 5 communes d'Annemasse Agglomération, en plus du spectacle grand format se déroulant à Château Rouge.

L'objectif est de proposer une programmation artistique d'une année à l'autre, pour imaginer que sur les trois années un bon nombre de communes de l'agglo soient en capacité d'accueillir un spectacle.

Le soutien d'Annemasse Agglo concerne l'organisation et la mise en place des projets, la participation à la prise en charge financière d'un chargé de production et de communication, voire un soutien à la mobilité.

Chaque commune accueillant un spectacle finance directement auprès de la Bâtie-Festival un apport équitable et proportionnel calculé en fonction du format de l'évènement, représentant environ 25 % du coût total du projet.

- Clarifier l'organisation de la programmation du Festival sur le territoire de l'agglomération :

Les projets sont proposés aux communes par la Bâtie-Festival dans l'objectif de correspondre à la ligne artistique de la manifestation. Les communes ne peuvent donc pas choisir un type d'évènement en particulier (danse, théâtre, chant, concert etc).

Cette année 2025, les communes d'Ambilly, Annemasse, Saint-Cergues et Ville-la-Grand accueilleront un spectacle (cf présentation ci-jointe).

Pour mémoire, rappel des dernières subventions annuelles versées :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
10 000 €	7 000 €	7 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

Conformément à la convention, il est donc proposé le versement d'une subvention de 10 000 € à la Bâtie-Festival de Genève pour l'année 2025.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 10 000 € au profit du Festival de la Bâtie pour l'édition 2025,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget principal 2025, gestionnaire CLT, antenne OAC2, destination 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.